

COMPTE-RENDU

Comité syndical du mardi 21 mars 2023 à 19h30

à la salle polyvalente "L'Athol" à Neuville-sur-Ain

Convocation du mercredi 15 mars 2023

Sous la présidence de M. Alain SICARD

Sont présents : 17 titulaires sur 37
 05 suppléants
 05 pouvoirs
 = 27 votants

Représentant 06 Intercommunalités sur 07

17 Titulaires présents : **CCDombes** : Gilles DUBOIS, Jean-Pierre HUMBERT ; **CCPA** : Alain BEL, Gilbert BOUCHON, Hélène BROUSSE, Jean-Pierre GAGNE, Bernard GUERS, Jean PEYSSON, Marie-Céline RAY, Fabien THOMAZET ; **CCRAPC** : Béatrice de VECCHI, Alain SICARD ; **HBA** : Jean-Pierre DUPARCHY, Noël DUPONT ; **GBA** : Marc BAVOUX, Bernard PRIN ; **TEC** : Rémy BUNOD.

05 Titulaires excusés avec pouvoir : **CCPA** : Sylvie RIGHETTI-GILOTTE donne pouvoir à Jean-Pierre GAGNE, Gisèle LEVRAT donne pouvoir à Jean PEYSSON ; **CCRAPC** : Frédéric MONGHAL donne pouvoir à Béatrice de VECCHI ; **HBA** : Dominique DELAGNEAU donne pouvoir à Jean-Pierre DUPARCHY ; **TEC** : Jean-Luc GUERIN donne pouvoir à Noël DUPONT.

05 Suppléants présents : **CCPA** : Laurent BOU, Denis JACQUEMIN, Jean-Marc RIGAUD ; **CCRAPC** : Éric TEYSSIER ; **GBA** : Jonathan GINDRE.

01 Titulaire excusée avec suppléant : **CCPA** : Françoise GIRAUDET.

06 Titulaires excusés : **CCPA** : Daniel BÉGUET, Philippe DEYGOUT ; **CCRAPC** : Daniel MARTIN-FERRER ; **HBA** : Arlette BERGER, Julien ISSARTEL, Étienne RAVOT.

04 Suppléants excusés : **CCPA** : Béatrice DALMAZ, Gabriel FOURNIER ; **HBA** : Claude MOREL ; **TEC** : Jean-Charles GROSDIDIER.

08 Titulaires absents : **CCPA** : Florian MALARD, Gilles MARAND ; **HBA** : Alain AUBOEUF, Laurent COMTET, Marianne DUBARE, Stéphane MARTINAND ; **CCPJ** : Claude GRÉA ; **GBA** : Danielle GUILLERMIN.

28 Suppléants absents : **CCDombes** : Thierry JOLIVET, Françoise MORTREUX ; **CCPA** : Claire ANDRE, Gwendoline BASSET, Roland BONNARD, Pascal COLLIGNON, Liliane FALCON, Joël GUERRY, Élisabeth LAROCHE, Éric MAITRE, Jean-Alex PELLETIER, Jean-Marie SALAMAN ; **CCPJ** : Jean-Luc PERROD ; **CCRAPC** : Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, David MUGNIER ; **GBA** : Emmanuel DARMEDRU, Marc ROCHET ; **HBA** : Didier BOURGEGAIS, Claude DOCHE, Thierry DRUET, Philippe ÉMIN, Sylvain GUENRO, Lucien JUILLARD, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Michel MOURLEVAT, Annick SERRE, **TEC** : Frédéric BRIDE.

Est élu secrétaire de séance : M. Jean PEYSSON (CCPA)

PRÉAMBULE

M. Alain SICARD remercie la commune de Neuville-sur-Ain d'accueillir le comité syndical pour sa séance et excuse M. le maire qui n'a pu se libérer et lui a laissé le soin en tant qu'adjoint de souhaiter la bienvenue aux participants.

Le président du SR3A, M. Alain SICARD, énonce les noms des délégués excusés et les pouvoirs pour cette réunion du comité syndical.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

M. Jean PEYSSON est désigné en tant que secrétaire de séance.

M. le président énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du 07 février 2023.....	2
2. Compte-rendu des bureaux et décisions prises par délégation.....	3
3. Compte de gestion 2022.....	4
4. Compte administratif 2022.....	5
5. Affectation des résultats.....	6
6. Contribution des membres 2023.....	7
7. Budget primitif 2023.....	8
8. Tableau des emplois permanents.....	15
9. Scénarios d'extension du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.....	15
10. Questions diverses.....	22
10.1 État de la ressource en eau.....	22
10.2 Point d'avancement des projets en cours.....	28

1. Approbation du compte-rendu du 07 février 2023

M. le président soumet à l'assemblée le procès verbal valant compte-rendu de la séance du comité syndical qui s'est tenue le 07 février 2023 à Ambérieu-en-Bugey.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

ADOpte le procès verbal du comité syndical du 07 février 2023,

Autorise le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

M. le président et M. Jean-Pierre GAGNE, secrétaire de séance du 07 février 2023, sont invités à signer ledit procès-verbal.

2. Compte-rendu des bureaux et décisions prises par délégation

M. le président et les vice-présidents exposent les compte-rendus des travaux des commissions et du bureau.

Le calendrier des commissions a été le suivant :

- La commission « Suivi stratégie, prospective et observatoire » : 03 mars 2023
- La commission « Travaux » : 27 février 2023
- La commission « Finances » : 03 mars 2023
- La commission « Communication » : 14 mars 2023

- Le bureau exécutif s'est réuni 06 mars 2023.

La commission « Suivi stratégie, prospective et observatoire » a travaillé sur le foncier et le SR3A en tant que Personne Publique Associée (PPA) ainsi que l'analyse des critères de priorité des actions programmées pour l'élaboration du budget primitif 2023.

La commission « Travaux » a fait le point sur l'avancement des consultations en cours et notamment celles de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Oignin à Izernore et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les deux décharges en bord de rivière d'Ain (Géotech).

La commission a également travaillé sur l'intégration des états initiaux environnementaux nécessaires à la définition des travaux conformément aux attentes exprimées par la commission « Stratégie ».

M. Noël DUPONT a présenté les travaux en cours et réalisés pour le maintien du profil du Coiselet à Matafelon-Granges et la deuxième phase de la recharge sédimentaire à Varambon (terrassment et topo).

La commission « Finances », s'est consacrée à l'élaboration du budget primitif 2023 en lien avec les services et les autres commissions. M. Bernard PRIN remercie l'ensemble des intervenants élus et équipe pour leurs investissements.

La commission « Communication » a préparé la troisième plénière et la suite du projet de participation citoyenne sur la place des solutions fondées sur la nature dans la prévention des inondations.

M. Jean-Pierre GAGNE et les membres de la commission ont continué à organiser le concours photo.



Le bureau a travaillé sur les affaires courantes et préparé le comité syndical.

Depuis le 07 février 2023, les décisions prises par délégation (devis supérieurs à 4 000 € HT) au **président** sont précisés ci-dessous.

Décisions prises par délégation depuis le	07/02/2023	
Opération	Prestataire	Attribution € HT
Amphibiens 2023 SR3A	LPO	7 232,20 €
Levés topographiques – autres systèmes d'endiguement – Étude de danger (EDD)	HYDROTOPO	23 860,00 €
Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) – sondages pour la caractérisation de deux anciennes décharges au bord de la rivière d'Ain	GEOS	14 900,00 €
Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales patrimoniales / ZH SR3A 2023 / 3 Lots	ACER CAMPESTRE	17 085,00 €
Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales patrimoniales / La Praille	CARILLO	4 450,00 €
Cartographie des habitats naturels, des espèces patrimoniales et des Indices de Biodiversité et de Connectivité des Ripisylves (IBRC)	GROUPEMENT BERTOLINI / PAPERIN / RICHARD	12 250,00 €
Inventaires des Odonates	GROUPEMENT BERTOLINI / PAPERIN / RICHARD	9 450,00 €
Inventaires des Lépidoptères	GROUPEMENT BERTOLINI / PAPERIN / RICHARD	6 000,00 €
Prospections hydrobiologiques / ZH SR3A 2023	SIALIS / EC'EAU	84 960,00 €
Étude de l'espace de bon fonctionnement de l'Albarine (EBF)	DYNAMIQUE-HYDRO / CONTRECHAMP	148 932,50 €
Maîtrise d'oeuvre pour la restauration de l'Oignin sur la plaine d'Izernore – 1ère tranche	TEREO	49 645,00 €

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

PREND ACTE des compte-rendus des travaux des commissions « Suivi stratégie, prospective et observatoire », « Travaux », « Finances » et « Communication » ainsi que ceux du bureau exécutif.

PREND ACTE des décisions prises par délégation au président.

3. Compte de gestion 2022

Les résultats d'exécution « État II-1 et II-2 du comptable public », sont insérés ci-dessous :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 001021

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC MONTLUEL

ETABLISSEMENT : SR3A

Résultats budgétaires de l'exercice

51400 - SR3A

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 638 361,60	2 143 396,00	5 781 757,60
Titres de recette émis (b)	1 924 947,44	1 746 077,78	3 671 025,22
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 924 947,44	1 746 077,78	3 671 025,22
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 638 361,60	2 143 396,00	5 781 757,60
Mandats émis (f)	1 885 499,80	1 206 657,48	3 092 157,28
Annulations de mandats (g)	1 173,60		1 173,60
Depenses nettes (h = f - g)	1 884 326,20	1 206 657,48	3 090 983,68
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	40 621,24	539 420,30	580 041,54
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

51400 - SR3A

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	203 602,72		40 621,24		244 223,96
Fonctionnement	863 966,60	53 917,09	539 420,30		1 349 469,81
TOTAL I	1 067 569,32	53 917,09	580 041,54		1 593 693,77
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 067 569,32	53 917,09	580 041,54		1 593 693,77

Le résultat de l'exercice 2022 fait ressortir pour le budget principal SR3A :

- un excédent de fonctionnement pour : + 539 420,30 €
- un excédent d'investissement pour : + 40 621,24 €

Soit un résultat global excédentaire de l'exercice 2022 pour : + 580 041,54 €

M. Alain SICARD, président, se retire lors du vote.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité des votants (26 votants),

APPROUVE le compte de gestion 2022.

4. Compte administratif 2022

Le compte administratif 2022 est conforme au compte de gestion.

Le vice-président présente le compte administratif 2022 du SR3A, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		810 049,51	0,00	203 602,72	0,00	1 013 652,23
Opérations de l'exercice	1 206 657,48	1 746 077,78	1 884 326,20	1 924 947,44	3 090 983,68	3 671 025,22
TOTAUX	1 206 657,48	2 556 127,29	1 884 326,20	2 128 550,16	3 090 983,68	4 684 677,45
Résultats de l'année		539 420,30		40 621,24	0,00	580 041,54
Résultats de clôture		1 349 469,81		244 223,96	0,00	1 593 693,77
Restes à réaliser			489 097,33	262 000,00	489 097,33	262 000,00
TOTAUX CUMULÉS	1 206 657,48	2 556 127,29	2 373 423,53	2 390 550,16	3 580 081,01	4 946 677,45
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 349 469,81		17 126,63	0,00	1 366 596,44

M. Alain SICARD, président, se retire lors du vote.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité des votants (26 votants).

CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que présentés,

APPROUVE le compte administratif 2022.

5. Affectation des résultats

VU le compte administratif du SR3A approuvé par délibération ce même jour ;

VU le compte de gestion du comptable de la collectivité approuvé par délibération ce même jour ;

CONSIDÉRANT la conformité des deux documents précités ;

CONSIDÉRANT que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	539 420,30 €
Résultat antérieur reporté	810 049,51 €
Résultat à affecter	1 349 469,81 €

CONSIDÉRANT que le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2022 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	40 621,24 €
Résultat antérieur reporté	203 602,72 €
Résultat à affecter	244 223,96 €

CONSIDÉRANT que les restes à réaliser de l'exercice s'élèvent à 489 097,33 € en dépenses et à 262 000 € en recettes d'investissement, les résultats définitifs de la section d'investissement de l'exercice 2022 s'élèvent à 17 126,63 € ;

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité.

DÉCIDE le report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 : 1 349 469,81 € ;

DÉCIDE le report de l'excédent d'investissement au compte 001 : 244 223,96 €.

6. Contribution des membres 2023

Conformément à l'article 16 des statuts du SR3A, la contribution des collectivités aux dépenses du syndicat est fondée sur 1 critère : la population DGF de chaque collectivité comprise dans le périmètre du syndicat au prorata de la surface du bassin versant.

VU le débat d'orientation budgétaire du 07 février 2023, les contributions se basent sur une participation à 7,80 € par habitant.

La population DGF a été mise à jour selon les valeurs employées pour les dotations de l'État aux collectivités pour l'année 2022 (source : <http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr>),

EPCI 2020	Population DGF 2021	Population DGF 2022	Population DGF 2021 retenue dans le SR3A (% de recouvrement x Population totale)	Contribution (Population DGF retenue x 7,80€)
GBA	13 426	13 506	8 441	65 839,80
CCDombes	5 373	5 449	3 440	26 832,00
CCPA	81 897	82 509	80 738	629 756,40
CCPJ	934	928	821	6 403,80
CCTE	4 797	4 799	3 144	24 523,20
HBA	63 630	63 864	51 214	399 469,20
CCRAPC	15 558	15 625	15 625	121 875,00
TOTAL	185 615	186 680	163 423	1 274 699,40

Il est précisé qu'un appel à cotisations auprès des membres se fera à terme échu comme suit :

- 50% au 30 avril
- 25% au 31 juillet
- 25% au 15 novembre.

Discussion :

Mme Hélène BROUSSE s'interroge sur la nécessité d'augmenter les contributions au vu du résultat excédentaire.

M. Alain SICARD rappelle que l'augmentation s'inscrit dans le cadre de la stratégie à mettre en œuvre d'ici 2026. La réalisation des travaux en particulier de prévention des inondations va mobiliser des fonds vraisemblablement importants qu'il convient d'anticiper d'ores et déjà.

Les conclusions du débat d'orientation budgétaire prévoyaient de construire le budget sur cette base de cotisation.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE la contribution des membres 2023 et sa répartition.

7. Budget primitif 2023

Le budget primitif 2023, bâti selon le débat d'orientation budgétaire du 07 février 2023, est présenté ci-dessous dans sa forme synthétique.

Une version détaillée est fournie en pages 10 à 13 du présent compte-rendu.

Section de fonctionnement :

BUDGET SR3A – BP 2023

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Budget 2022	CA 2022	RAR	Nouvelles dépenses	Budget 2023
Total 011	Charges à caractère général	409 589,00	249 695,43	0,00	483 962,00	483 962,00
Total 012	Charges de personnel	830 960,00 €	779 461,66 €	0,00	823 300,00	823 300,00
022	Dépenses imprévues	73 247,70	-00		100 000,00	100 000,00
Total 65	Autres charges gestion courante	84 800,00 €	63 333,66 €	-00 €	116 943,00 €	116 943,00 €
Total 66	Charges financières	22 935,00 €	22 063,44 €	-00 €	29 326,21 €	29 326,21 €
Total 67	Charges exceptionnelles	1 757,30 €	-00 €			0,00
Total 68	Dotations aux amortissements	92 107,00 €	92 103,29 €	-00 €	100 472,00 €	100 472,00 €
023	Virement à la section d'investissement	628 000,00	-00		1 375 000,00	1 375 000,00
TOTAL	DEPENSES	2 143 396,00 €	1 206 657,48 €	-00 €	3 029 003,21 €	3 029 003,21 €

FONCTIONNEMENT RECETTES		Budget 2022	CA 2022	RAR	Nouvelles recettes	Budget 2023
Total 013	Produits des services	13 200,00	15 069,68	0,00	10 000,00	10 000,00
Total 70	Produits des services	-00	1 514,00	0,00	1 500,00	1 500,00
Total 74	Dotations, subventions	1 284 025,49	1 690 513,49	0,00	1 654 533,40	1 654 533,40
Total 75	Autres produits gestion courante	8 000,00	10 322,27	0,00	13 000,00	13 000,00
Total 77	Produits exceptionnels	-00	540,40	0,00	500,00	500,00
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	28 121,00	28 117,94	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonct reporté	810 049,51			1 349 469,81	1 349 469,81
TOTAL	RECETTES	2 143 396,00	1 746 077,78	0,00	3 029 003,21	3 029 003,21

Section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES		Budget 2022	CA 2022	RAR	Nouvelles dépenses	Budget 2023
001	Déficit d'investissement					0,00
1068	Excédent fonctionnement	-00	-00 €			0,00
Tot. 139	Sub. Inv. transf. compte résultat	28 121,00	28 117,94	0,00	28 121,00	28 121,00
Tot. 2312-041	Remboursement	-00	-00	0,00	33 920,00	33 920,00
Tot. 16	Emprunt	138 111,80	121 916,68	0,00	124 791,94	124 791,94
Total 20	Immobilisations incorporelles	415 200,00	42 570,00	4 031,04	1 394 280,00	1 398 311,04
Total 21	Immobilisations corporelles	127 600,00	12 042,93	0,00	158 720,00	158 720,00
Tot. 2312	Immobilisation en cours	396 710,00	408 778,99	50 217,00	107 266,35	157 483,35
Tot. 2315	Immos en cours - Inst. Techn.	37 608,00	16 494,39	2 639,41	6 240,00	8 879,41
Tot. 2318	Autres immos corporelles	2 460 010,80	1 254 405,27	432 209,88	1 109 144,00	1 541 353,88
TOT 238	Avances sur commande corporelle	35 000,00 €				
TOTAL	DEPENSES	3 638 361,60 €	1 884 326,20 €	489 097,33 €	2 962 483,29 €	3 451 580,62 €

INVESTISSEMENT RECETTES		Budget 2022	CA 2022	RAR	Nouvelles recettes	Budget 2023
021	Virement de la section de fonctionnement	628 000,00	-00 €		1 375 000,00	1 375 000,00
001	Excédent antérieur reporté	203 602,72	-00		244 223,96	244 223,96
Total 10	FCTVA et affectation résultat	278 146,55	278 146,09	0,00	134 904,66	134 904,66
Total 13	Subventions d'investissement	1 275 771,00	1 050 751,26	262 000,00	675 080,00	937 080,00
Tot. 1641	Emprunt	1 100 000,00	500 000,00	-00	600 000,00	600 000,00
Tot. 21	Immobilisations corporelles	-00	3 946,80	-00	-00	-00
Total 28	Amort. des immobilisations	92 107,00	92 103,29	-00	100 472,00	100 472,00
	Remboursement avance Trames Turquoises	-00	-00	-00	-00	-00
Total 238	Avance sur commande corporelle	60 734,33	-00	-00	50 000,00	50 000,00
Total 2031	Transfert études suivies travaux	-00	-00	-00	9 900,00	9 900,00
TOTAL	RECETTES	3 638 361,60	1 924 947,44	262 000,00	3 189 580,62	3 451 580,62

Le budget primitif 2023 s'équilibre, en recettes et en dépenses, comme suit :

- section de fonctionnement : 3 029 003,21 €
- section d'investissement : 3 451 580,62 €.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2023.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Budget 2022	CA 2022	RAR	Nouvelles dépenses	Budget 2023
60611	Eau	500,00	-00		500,00	500,00
60612	Energie électricité	10 000,00	1 119,37		50 000,00	50 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	500,00	302,40		500,00	500,00
60622	Carburants	10 000,00	7 671,23		10 000,00	10 000,00
60623	Alimentation	300,00	333,49		500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	610,35		1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	2 219,44		6 000,00	6 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	2 570,98		3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	1 100,00	1 442,02		1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	2 209,00	53,42		1 000,00	1 000,00
611	Contrats prestations services	83 000,00	64 218,00		191 540,00	191 540,00
6132	Locations immobilières	33 360,00	33 360,00		33 360,00	33 360,00
6135	Locations mobilières	2 000,00	796,96		2 312,00	2 312,00
61521	Entretien de terrains	49 800,00	50 356,30		74 300,00	74 300,00
615228	Autres bâtiments	10 000,00	7 432,89		10 000,00	10 000,00
61551	Entretien et réparation de matériel roulant	8 000,00	7 808,24		10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	5 420,00	5 014,72		11 000,00	11 000,00
6161	Primes d'assurances	5 300,00	5 221,89		7 500,00	7 500,00
6168	Autres primes d'assurance	28 000,00	27 076,55		28 000,00	28 000,00
617	Etudes et recherches	61 000,00				0,00
6182	Doc. Générales et technique	200,00	179,10		200,00	200,00
6184	Versement à des organismes de formation	12 000,00	3 381,20		12 000,00	12 000,00
6188	Autres frais divers (travaux dans bâtiments loués)	300,00	99,19		300,00	300,00
6226	Honoraires	16 200,00	912,00		3 000,00	3 000,00
6228	Rémunération intermédiaires	9 420,00	633,98		650,00	650,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00				0,00
6232	Fêtes et cérémonies	250,00	873,76		1 000,00	1 000,00
6237	Publications	31 000,00	7 287,20		4 000,00	4 000,00
6238	Frais divers de publicité	1 100,00	2 213,86		2 500,00	2 500,00
6251	Voyages et déplacement	800,00	574,85		1 000,00	1 000,00
6255	Frais de déménagement		450,00			0,00
6256	Missions	1 500,00	3 661,19		3 000,00	3 000,00
6257	Réceptions	4 100,00	2 578,00		4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 745,17		2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	8 000,00	5 307,68		6 000,00	6 000,00
627	Services bancaires et assimilés	-00	300,00		300,00	300,00
6281	Concours divers	1 350,00	1 350,00		1 400,00	1 400,00
6288	Autres services extérieurs	300,00				0,00
63512	Taxes foncières	180,00	186,00		200,00	200,00
63513	Autres impôts locaux	400,00	354,00		400,00	400,00
Total 011	Charges à caractère général	409 589,00	249 695,43	0,00	483 962,00	483 962,00
6332	Cotisations au FNAL	500,00	453,97		530,00	530,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	9 000,00	9 787,44		11 000,00	11 000,00
6338	Autres impôts et taxes	2 000,00	1 445,14		1 650,00	1 650,00
64111	Rémunération principale	280 000,00	254 457,40		264 000,00	264 000,00
64112	NBI et SFT	10 000,00	8 446,33		5 500,00	5 500,00
64114	Personnel titulaire indemnité inflation	300,00	300,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités (PT)	80 000,00	62 182,11		66 000,00	66 000,00
64131	Rémunération des contractuels (y compris stage)	179 360,00	163 521,59		180 000,00	180 000,00
64134	personnel non titulaire indemnité inflation	500,00	500,00		0,00	0,00
64138	Autres indemnités (y compris stage)	36 300,00	46 664,13		48 500,00	48 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	100 000,00	99 989,92		110 000,00	110 000,00
6453	Cotisations caisses retraite	90 000,00	89 360,98		91 500,00	91 500,00
6454	Cotisations PÔLE EMPLOI / ASSEDIC	8 000,00	8 162,84		9 200,00	9 200,00
6455	Cotisations assurance personnel	1 000,00	1 100,00		1 300,00	1 300,00
6458	Cotisations autres organismes	1 000,00	1 019,00		1 200,00	1 200,00
6474	Versement autres œuvres sociales	4 000,00	3 388,47		4 000,00	4 000,00
6475	Médecine du travail	1 500,00	1 346,00		500,00	500,00
6478	Autres charges sociales	2 500,00	1 778,44		1 920,00	1 920,00
6488	Autres charges	25 000,00	25 557,90		26 500,00	26 500,00
Total 012	Charges de personnel	830 960,00 €	779 461,66 €	0,00	823 300,00	823 300,00
022	Dépenses imprévues	73 247,70	-00		100 000,00	100 000,00
6531	Indemnités aux président et vices-présidents	50 000,00	50 490,72		51 600,00	51 600,00
6533	Cotisations retraite élus	2 200,00	2 156,88		2 160,00	2 160,00
6534	Cot séc soc part patronale élus	7 600,00	7 684,86		3 000,00	3 000,00
6541		50,00	-00			0,00
65738	Subvention à des organismes publics	19 950,00	3 000,00		18 000,00	18 000,00
6574	Subv. Fonct.person.droit privé	5 000,00			42 183,00	42 183,00
6588	Autres	-00	1,20			0,00
Total 65	Autres charges gestion courante	84 800,00 €	63 333,66 €	-00 €	116 943,00 €	116 943,00 €
66111	Intérêts des emprunts et des dettes	22 435,00	22 063,44		29 253,72	29 253,72
6688	Autres charges financières	500,00	-00		72,49	72,49
Total 66	Charges financières	22 935,00 €	22 063,44 €	-00 €	29 326,21 €	29 326,21 €
6718	Autres charges exceptionnelles	5,00			5,00	
673		1 752,30			1 752,30	
Total 67	Charges exceptionnelles	1 757,30 €	-00 €			0,00
6811	Dotations aux amortissements	93 902,00			100 472,00	100 472,00
Total 68	Dotations aux amortissements	92 107,00 €	92 103,29 €	-00 €	100 472,00 €	100 472,00 €
023	Virement à la section d'investissement	628 000,00	-00		1 375 000,00	1 375 000,00
TOTAL	DEPENSES	2 143 396,00 €	1 206 657,48 €	-00 €	3 029 003,21 €	3 029 003,21 €

FONCTIONNEMENT RECETTES		Budget 2022	CA 2022	RAR	Nouvelles recettes	Budget 2023
6419	Remb. Rémunérations de personnel	13 200,00	15 069,68		10 000,00	10 000,00
Total 013	Produits des services	13 200,00	15 069,68	0,00	10 000,00	10 000,00
70878	Remboursement par autres redevables	-00	1 514,00		1 500,00	1 500,00
Total 70	Produits des services	-00	1 514,00	0,00	1 500,00	1 500,00
74718	Etat	26 475,29	39 457,49		42 000,00	42 000,00
7472	Subvention Conseil Régional	-00				0,00
7473	Subventions Conseil Départemental Ain	8 130,00	16 274,00		3 269,00	3 269,00
74758	Groupement de collectivités	1 039 795,20	1 050 571,20		1 274 699,40	1 274 699,40
7477	Budget communautaire (europe)	24 375,00	18 035,80		42 000,00	42 000,00
7478	Subventions	185 250,00	566 175,00		292 565,00	292 565,00
Total 74	Dotations, subventions	1 284 025,49	1 690 513,49	0,00	1 654 533,40	1 654 533,40
7588	Autres produits divers de gestion courante	8 000,00	10 322,27		13 000,00	13 000,00
Total 75	Autres produits gestion courante	8 000,00	10 322,27	0,00	13 000,00	13 000,00
773	Mandats annulés (exercice antérieur)	-00	540,40			0,00
7788	Produits exceptionnels divers	-00			500,00	500,00
Total 77	Produits exceptionnels	-00	540,40	0,00	500,00	500,00
777	Subventions transférées au compte de résultat	28 121,00	28 117,94			0,00
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	28 121,00	28 117,94	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonct reporté	810 049,51			1 349 469,81	1 349 469,81
TOTAL	RECETTES	2 143 396,00	1 746 077,78	0,00	3 029 003,21	3 029 003,21

INVESTISSEMENT DEPENSES		Budget 2022	CA 2022	RAR	Nouvelles dépenses	Budget 2023
001	Déficit d'investissement					0,00
1068	Excédent fonctionnement	-00	-00 €			0,00
13911	Subventions Etat	1 905,00	1 904,16		1 905,00	1 905,00
13912	Subventions Conseil Régional	5 991,00	5 990,04		5 991,00	5 991,00
13913	Subventions Département	4 647,00	4 646,37		4 647,00	4 647,00
13917	Subventions Europe	2 088,00	2 087,93		2 088,00	2 088,00
13918	Subventions Agence et organismes Pêche	13 490,00	13 489,44		13 490,00	13 490,00
Tot. 139	Sub. Inv. transf. compte résultat	28 121,00	28 117,94	0,00	28 121,00	28 121,00
	Trop perçu subvention				33 920,00	33 920,00
Tot. 2312-041	Remboursement	-00	-00	0,00	33 920,00	33 920,00
1641	Emprunt	135 272,00	119 076,88		121 952,14	121 952,14
16818	Autres prêteurs	2 839,80	2 839,80		2 839,80	2 839,80
Tot. 16	Emprunt	138 111,80	121 916,68	0,00	124 791,94	124 791,94
2031SR3A1	Actions trame turquoise – infrastructures agroécologiques – Marathons et PG Biodiversité ZI Pré Luquain				67 200,00	67 200,00
2031 SR3A6	EBF : Albarine				64 000,00	64 000,00
2031 SR3A7	Etude prospective				108 000,00	108 000,00
2031 SR3A9	Gestion des zones humides				203 280,00	203 280,00
2031 SR3A10	Etude de danger systèmes endiguement	331 200,00	1 728,00		490 800,00	490 800,00
2031 SR3A11	Etudes préalables PAPI	78 000,00	38 634,00		278 000,00	278 000,00
2031 SR3A12	Gestion décharges bord cours eau				30 000,00	30 000,00
2031 SR3A13	Définition d'une stratégie foncière				36 000,00	36 000,00
2031 AFR2	Restauration Brivaz aval RD Marchamps				5 000,00	5 000,00
2031 AIN8	Restauration continuité du Veyon (Poncin)				5 000,00	5 000,00
2031 AIN14	Restauration îlône Port de Loyes				72 000,00	72 000,00
2031 ALB5	Suivi travaux Deruppe				10 000,00	10 000,00
2031 ALB9	Restauration Albarine Essailants rive gauche				10 000,00	10 000,00
2031 GOR3	Suivi tête bassin versant				5 000,00	5 000,00
2031 GOR4	Restauration ruisseau Coiselet	-00	2 208,00			0,00
2031 LO60	Restauration de la Sarsouille cours de Verdun				10 000,00	10 000,00
2051-20	Logiciels et valeurs similaires	6 000,00		4 031,04		4 031,04
Total 20	Immobilisations incorporelles	415 200,00	42 570,00	4 031,04	1 394 280,00	1 398 311,04
2111	Terrain nu	60 000,00	-00			
21318	Autres bâtiments publics	30 000,00			80 000,00	80 000,00
2181	Installation, agencement, aménagement	30 600,00	7 415,75		10 800,00	10 800,00
2182	Achat véhicules				24 000,00	24 000,00
2183	Achat matériel de bureau/mat informatique	6 000,00	4 627,18		10 920,00	10 920,00
2184	Mobilier	1 000,00			3 000,00	3 000,00
Total 21	Immobilisations corporelles	127 600,00	12 042,93	0,00	158 720,00	158 720,00
AIN2	Gestion digue Morette Ambronay	42 116,00	18 648,00	10 140,00	32 000,00	42 140,00
AIN5	Plan gestion Brotteaux	86 644,00	148 462,50			0,00
LOS7	Rest Lange Pré Luquain	248 000,00	217 764,49			0,00
LOS8	Rest Anconnans aval Izerore	19 950,00	5 760,00	40 077,00	75 266,35	115 343,35
LOS9	Restauration de l'Oignin Izerore	-00	18 144,00			0,00
Tot. 2312	Immobilisation en cours	396 710,00	408 778,99	50 217,00	107 266,35	157 483,35
	Non affecté	-00	406,08			0,00
SR3A2	Observatoire des milieux	37 608,00	16 088,31	2 639,41	6 240,00	8 879,41
Tot. 2315	Immos en cours - Inst. Techn.	37 608,00	16 494,39	2 639,41	6 240,00	8 879,41
AFR2	Restauration Brivaz Aval RD	22 800,00				0,00
AFR3	Projet mares et abreuvement Lompnas				5 000,00	5 000,00
AIN11	Restauration continuité Toison	-00				0,00
AIN13	Restauration de l'Oiselon	59 500,00	-00		30 000,00	30 000,00
AIN3	Travaux plan gestion affluents	-00				0,00
AIN4	Rest sédimentaire à Varambon	345 000,00	257 515,87	16 214,00	250 000,00	266 214,00
AIN8	Rest continuité Veyron	12 000,00	-00			0,00
AIN9	Gestion digue Bottière	39 930,00	9 930,00	9 930,00	60 070,00	70 000,00
ALB1	ZH ENS Thézillieu Brénod	4 075,97	3 746,80	1 733,00		1 733,00
ALB5	Rest secteur Deruppe Torcieu	14 641,50	2 592,00	2 250,00		2 250,00
ALB8	Rest confluence Caline	12 360,00	12 360,00			0,00
ALB9	Rest Albarine aval Essailants	67 257,00	67 400,22			0,00
ALB10	Rest berges Buizin Ambutrix	2 200,00	2 430,00			0,00
ALB13	ZH 2017 et marais Jarine	1 980,00				0,00
GOR1	Plan gestion ZH bief Mailloux, pisse vache (Sonthonn)	1 596,00	3 996,00			0,00
GOR4	Restauration ruisseau Coiselet	38 871,00	-00		30 000,00	30 000,00
GOR5	Restauration du Bolozon en amont ouvrage route communale				5 000,00	5 000,00
LOS9	Restauration Oignin Izerore	51 000,00	10 379,37	15 231,93	94 320,00	109 551,93
SR3A1	Trames turquoises	97 200,00			124 620,00	124 620,00
SR3A12	Gestion décharges bord cours eau	30 000,00				0,00
SR3A2	Observatoire des milieux	51 220,00				0,00
SR3A3	Gestion invahissante	35 000,00				0,00
SR3A4	Gestion de la ripisylve	129 230,00	114 003,60	17 466,00	102 534,00	120 000,00
SR3A5	Gestion sédimentaire (hors PGS Ain)	60 000,00	40 935,60	4 680,00	55 000,00	59 680,00
SR3A6	EBF SR3A	184 000,00	154 690,80	47 827,20		47 827,20
SR3A7	Etude prospective	70 000,00	864,00			0,00
SR3A9	Gestion des zones humides	276 160,00	63 935,14	88 396,77	125 700,00	214 096,77
SUR13	Rest à val Suran	52 825,00	23 677,45	12 675,00	47 000,00	59 675,00
SUR19	Restauration du Bourmey – Bourcia	28 430,00	-00			0,00
SUR5	Restauration ZH Lassera	30 000,00	8 730,00	46 530,00		46 530,00
SUR9	Aménagement Suran Villereversure	598 000,00	457 699,82	169 275,98	0,00	169 275,98
OP NON AFFECTEES		60 000,00	19 518,60		120 000,00	120 000,00
Tot. 2318	Autres immos corporelles	2 460 010,80	1 254 405,27	432 209,88	1 109 144,00	1 541 353,88
TOT 238	Avances sur commande corporelle	35 000,00 €				
TOTAL	DEPENSES	3 638 361,60 €	1 884 326,20 €	489 097,33 €	2 962 483,29 €	3 451 580,62 €

INVESTISSEMENT RECETTES		Budget 2022	CA 2022	RAR	Nouvelles recettes	Budget 2023
021	Virement de la section de fonctionnement	628 000,00	-00 €		1 375 000,00	1 375 000,00
001	Excédent antérieur reporté	203 602,72	-00		244 223,96	244 223,96
10222	FCTVA	224 229,46	224 229,00		134 904,66	134 904,66
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	53 917,09	53 917,09		0,00	0,00
Total 10	FCTVA et affectation résultat	278 146,55	278 146,09	0,00	134 904,66	134 904,66
AIN2	Gestion digue Morette	45 000,00	13 580,00	10 000,00		10 000,00
AIN4	Restauration sédimentaire Ain Varambon		75 000,00			0,00
AIN5	Plan gestion Brotteaux	30 000,00		15 000,00		15 000,00
AIN9	Gestion digue Bottière	45 000,00			10 000,00	10 000,00
SR3A6	EBF SR3A		37 500,00			0,00
SR3A9	Gestion des zones humides		45 541,00			0,00
SR3A10	Etudes de danger système endiguement		42 000,00		137 500,00	137 500,00
SR3A11	Etudes préalables PAPI		29 344,00			0,00
Tot. 1321	Etat	120 000,00	242 965,00	25 000,00	147 500,00	172 500,00
SR3A4	Gestion de la ripisylve	47 400,00			47 400,00	47 400,00
SUR1	Rest Suran Loisia	37 000,00	21 516,70			0,00
Tot. 1322	Région	84 400,00	21 516,70	0,00	47 400,00	47 400,00
AIN4	Rest sédimentaire à Varambon	25 000,00	20 000,00		30 000,00	30 000,00
AIN5	Plan gestion Brotteaux		1 200,00		1 800,00	1 800,00
AIN13	Restauration de l'Oïselon				5 000,00	5 000,00
ALB5	Rest secteur Deruppe Torcieu	2 000,00	-00			0,00
ALB9	Rest Albarine aval Essaillants	52 000,00	11 233,00			0,00
GOR1	Plan gestion Sonthonnax		2 866,00			0,00
LOS7	Rest Lange Pré Lucain	50 000,00	39 378,16			0,00
SR3A1	Trames turquoises	11 000,00			19 000,00	19 000,00
SR3A3	Gestion envahissante	4 500,00			7 000,00	7 000,00
SR3A4	Gestion de la ripisylve	25 600,00	11 630,00		24 900,00	24 900,00
SR3A5	Gestion sédimentaire (hors PGS Ain)	10 200,00	12 670,00		7 500,00	7 500,00
SR3A6	EBF SR3A	8 000,00	6 854,40	10 000,00	32 000,00	42 000,00
SR3A7	Prospective				36 000,00	36 000,00
SR3A9	Gestion des zones humides	69 171,00	40 707,00	43 000,00	59 580,00	102 580,00
SR3A12	Gestion décharges bord cours eau				5 000,00	5 000,00
SUR9	Aménagement Suran Villereversure	16 000,00	16 119,00			0,00
Tot. 1323	Département	273 471,00	162 657,56	53 000,00	227 780,00	280 780,00
		185 200,00				0,00
AIN4	Rest sédimentaire à Varambon	77 500,00		10 500,00	75 000,00	85 500,00
AIN5	Plan gestion Brotteaux	37 500,00	25 684,00			0,00
AIN8	Rest continuité Veyron		6 556,00			0,00
ALB133	ZH 2017 et Marais jarine		6 698,00			0,00
ALB5	Rest secteur Deruppe Torcieu	174 600,00	159 600,00			0,00
ALB9	Rest Albarine aval Essaillants	66 000,00				0,00
LOS7	Rest Lange Pré Lucain	110 200,00	229 500,00			0,00
SR3A1	Trames turquoises	30 000,00			70 000,00	70 000,00
SR3A4	Gestion de la ripisylve	51 400,00	43 335,00			0,00
SR3A5	Gestion sédimentaire (hors PGS Ain)	25 500,00			24 000,00	24 000,00
SR3A6	EBF SR3A	40 000,00		37 500,00		37 500,00
SR3A9	Gestion des zones humides				83 400,00	83 400,00
SUR1	Rest Suran Loisia		16 239,00			0,00
SUR9	Aménagement Suran Villereversure		136 000,00	136 000,00		136 000,00
Tot. 1328	Agence de l'Eau/Ass Pêche/FFF/FDP01/APRR	797 900,00	623 612,00	184 000,00	252 400,00	436 400,00
Total 13	Subventions d'investissement	1 275 771,00	1 050 751,26	262 000,00	675 080,00	937 080,00
1641	Emprunt	1 100 000,00	500 000,00		600 000,00	600 000,00
Tot. 1641	Emprunt	1 100 000,00	500 000,00	-00	600 000,00	600 000,00
2181	Installation, agencement, aménagement	-00	3 946,80			0,00
Tot. 21	Immobilisations corporelles	-00	3 946,80	-00	-00	-00
28031	Amort. Études	3 103,00	3 102,93		10 830,00	10 830,00
28041412	Amort. Subv	667,00	666,67		667,00	667,00
28041582	Amort. Installation	739,00	738,33		739,00	739,00
28051	Amort. concessions et droits	-00				0,00
28151	Amort.intégration Morette	29 902,00	29 901,13		29 902,00	29 902,00
28158	Amort. Autre matériel technique	43 629,00	43 628,69		43 629,00	43 629,00
28181	Amort. installation générale & agencement divers				442,00	442,00
28182	Amort. Matériel de transport	8 398,00	8 397,45		8 398,00	8 398,00
28183	Amort. Matériel de bureau/informatique	5 412,00	5 411,16		5 608,00	5 608,00
28184	Amort. Mobilier	257,00	256,93		257,00	257,00
28188	Dotations autres					0,00
Total 28	Amort. des immobilisations	92 107,00	92 103,29	-00	100 472,00	100 472,00
237-041	Remboursement avance Trames Turquoises				0,00	0,00
	Remboursement avance Trames Turquoises	-00	-00	-00	-00	-00
238-041	Avance sur commande corporelle	60 734,33			50 000,00	50 000,00
Total 238	Avance sur commande corporelle	60 734,33	-00	-00	50 000,00	50 000,00
2031-AIN4-041	Transfert études suivies travaux				9 900,00	9 900,00
Total 2031	Transfert études suivies travaux	-00	-00	-00	9 900,00	9 900,00
Total 458	Opérations sous mandat	-00	-00	-00	-00	-00
TOTAL	RECETTES	3 638 361,60	1 924 947,44	262 000,00	3 189 580,62	3 451 580,62

8. Tableau des emplois permanents

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3,

VU la délibération fixant le tableau des emplois permanents approuvée le 14 décembre 2021,

CONSIDÉRANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

CONSIDÉRANT la nécessité de pérenniser la mission de communication en interne initiée sur un contrat de projet pour la mise en place du plan de communication,

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité.

APPROUVE la création d'un poste d'attaché territorial,

DÉCIDE de recruter pour les besoins de la mise en œuvre du plan de communication, à temps non complet, un ou une chargée de projet communication, agent de catégorie A relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou de catégorie B relevant du cadre des rédacteurs territoriaux et d'autoriser le recours éventuel à un contractuel, dans les dispositions des articles 3-3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

ACCEPTE de mettre à jour le tableau des emplois permanents comme suit :

EMPLOIS	NOMBRE	CADRE D'EMPLOIS	POSTE POURVU Au 1 ^{er} avril 2023	Dont temps non complet	Dont temps partiel pour information
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3	Attaché	2		1
	1	Rédacteur	0		
	3	Adjoint administratif	2	1 (28h)	
FILIÈRE TECHNIQUE	10	Ingénieur	10		3
	4	Technicien	2		
	1	Adjoint technique	0	(2h)	

9. Scénarios d'extension du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification à long terme (10 ans environ) qui vise la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Il est à la fois prospectif (vision à long terme) et prescriptif (portée réglementaire, compatibilité, conformité).

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, l'objectif principal d'un SAGE est de concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Un SAGE doit aussi assurer une bonne interaction entre les milieux aquatiques et les autres domaines de la politique d'aménagement du territoire (urbanisme, transports...).

Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. La délimitation du périmètre peut être modulée selon les critères administratifs et politiques pour faciliter la gouvernance locale.

Un SAGE n'a pas de caractère obligatoire. Il a vocation à naître d'une volonté politique locale. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux et s'appuie sur une Commission Locale de l'Eau (CLE). Il s'agit également de renforcer la solidarité et les discussions « amont-aval » et de créer un cadre d'actions commun au territoire, afin de rassembler les acteurs et de faciliter les discussions.

Ainsi, la portée juridique du SAGE semble en faire un outil propice pour assurer un développement durable du territoire et une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques. Le SAGE peut également constituer un outil précieux dans le cadre de la mise en place de la stratégie et du programme d'actions d'adaptation au changement climatique initiés par le syndicat.

Réfléchir à une future extension du SAGE à une échelle de travail commune avec celle du SR3A est en accord avec la stratégie mise en place par le SR3A et avec la volonté des élus de la structure.

Cela permettrait d'avoir une vision plus globale du milieu concerné et de ses problématiques environnementales et socio-économiques.

En ce sens, plusieurs scénarios de modification du périmètre du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain ont été étudiés.

Scénario 0 : le SAGE actuel

Dans ce premier scénario, le SAGE est maintenu dans son périmètre actuel. Le périmètre est de 600 km².

Scénario 1 : le SAGE actuel étendu à la vallée de l'Ain

Dans ce premier scénario, le SAGE est étendu uniquement à la vallée de l'Ain. Le périmètre passe de 600 à 900 km² et comprend 4 communautés de communes. Le périmètre reste cohérent d'un point de vue hydrographique. Vis-à-vis des bénéfices que pourraient apporter un SAGE sur la portion amont de la rivière d'Ain, le principal enjeu serait celui de la qualité de l'eau avec les problèmes de pollution des retenues intermédiaires.

Scénario 2 : scénario précédent étendu au Suran, au Lange et à l'Oignin

Dans ce second scénario, le SAGE est étendu à l'amont avec le bassin versant du Suran, du Lange et de l'Oignin. Le périmètre atteint 1400 km² et compte 7 communautés de communes. Il court sur 2 départements et 2 régions.

Le périmètre reste cohérent d'un point de vue hydrographique. Il permet d'intégrer les affluents de la rivière d'Ain en amont. Le nouveau périmètre ne contient pas l'Albarine sur sa partie amont, ni le Rhône et ses affluents en rive droite.

Ainsi étendu, le SAGE voit son périmètre être multiplié par 2, ce qui est très important. Les bénéfices à tirer d'un SAGE semblent plus importants que dans le scénario 1, notamment pour la qualité des

eaux de surface du Lange, de l'Oignin et du Suran, les problématiques de continuité écologique et de ripisylve du Suran (déjà identifiées sur sa partie aval dans le SAGE actuel), ainsi que les problématiques liées aux captages d'eau potable.

Scénario 3 : scénario précédent étendu à tout le SR3A

Dans ce dernier scénario, le SAGE intègre l'ensemble des communes du SR3A, soit un périmètre de 1700 km², 7 communautés de communes, 2 départements et 2 régions. Le périmètre intègre l'ensemble des affluents de l'Ain mais aussi du Rhône et ses affluents rive droite.

Ce périmètre est moins cohérent du point de vue hydrographique mais l'est davantage du point de vue de la gouvernance.

Le plus important bénéfique à tirer de ce scénario est la cohérence des échelles de planification et de gouvernance : Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH), Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), trame turquoise à l'échelle du SR3A, Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) à l'échelle des affluents principaux et gouvernance à l'échelle du SR3A.

Il présente cependant en points faibles : la juxtaposition hydrographique avec l'ajout du bassin versant du Rhône et ses affluents rive droite, territoire aux problématiques ne nécessitant peut-être pas la mise en œuvre d'un outil réglementaire tel que le SAGE.

Scénario 4 : Le SAGE étendu au bassin versant de l'Ain

Dans ce scénario, le SAGE est délimité par les limites hydrographiques du bassin versant de la rivière d'Ain, de sa source jusqu'à sa confluence avec le Rhône. Ce scénario est le plus pertinent d'un point de vue hydrographique.

Ce scénario ne sera pas développé. En effet, à ce jour il n'est pas envisagé par les acteurs du SR3A comme un scénario réalisable, car la structure n'est pas compétente sur la partie amont du bassin versant.

La représentation géographique et l'analyse comparative des scénarios par thématique sont présentées en pages 17 à 20 du présent compte-rendu.

Le comité syndical est appelé à se positionner sur le principe du scénario à affiner pour préparer un dossier préliminaire qui sera soumis au comité de bassin. Une fois le périmètre du SAGE retenu et adopté par arrêté préfectoral, la révision globale du document sera engagée à cette échelle.

La commission « Suivi stratégie, prospective et observatoire » réunie le 30 janvier ainsi que le bureau réuni le 06 mars privilégie le **scénario 3 : extension du périmètre du SAGE à l'échelle du SR3A** dans le sens où il apporte un cadre de gestion cohérent sur l'ensemble du périmètre du SR3A et permet d'aborder l'ensemble des thématiques.

Discussion :

M. Bernard PRIN demande si le SAGE est contraignant pour les PLU.

Mme Céline THICOÏPÉ précise la portée réglementaire du SAGE. Les SCOT et PLU doivent être compatibles avec le SAGE ainsi que les IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) et l'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Dans des cas très précis et restreints, les IOTA et ICPE doivent également être conformes au règlement du SAGE.

*

M. Marc BAVOUX interroge sur la possibilité de gérer la quantité et le partage de la ressource en eau grâce au SAGE.

Le SAGE a effectivement la possibilité de définir les volumes prélevables et les répartitions entre usages dans un cadre concerté.

*

Mme Béatrice de VECCHI souhaite connaître la mobilisation qui sera demandée pour la révision du SAGE car elle a souvenir de nombreuses réunions pour aboutir au SAGE en vigueur.

Mme Céline THICOÏPÉ informe que les modalités sont à définir mais que le retour d'expérience de la précédente révision et l'échelle de travail, si elle se déroule sur le périmètre du SR3A, nécessitera d'adapter la mobilisation des acteurs et la précision du document. Ce point de vigilance sera pris en compte.

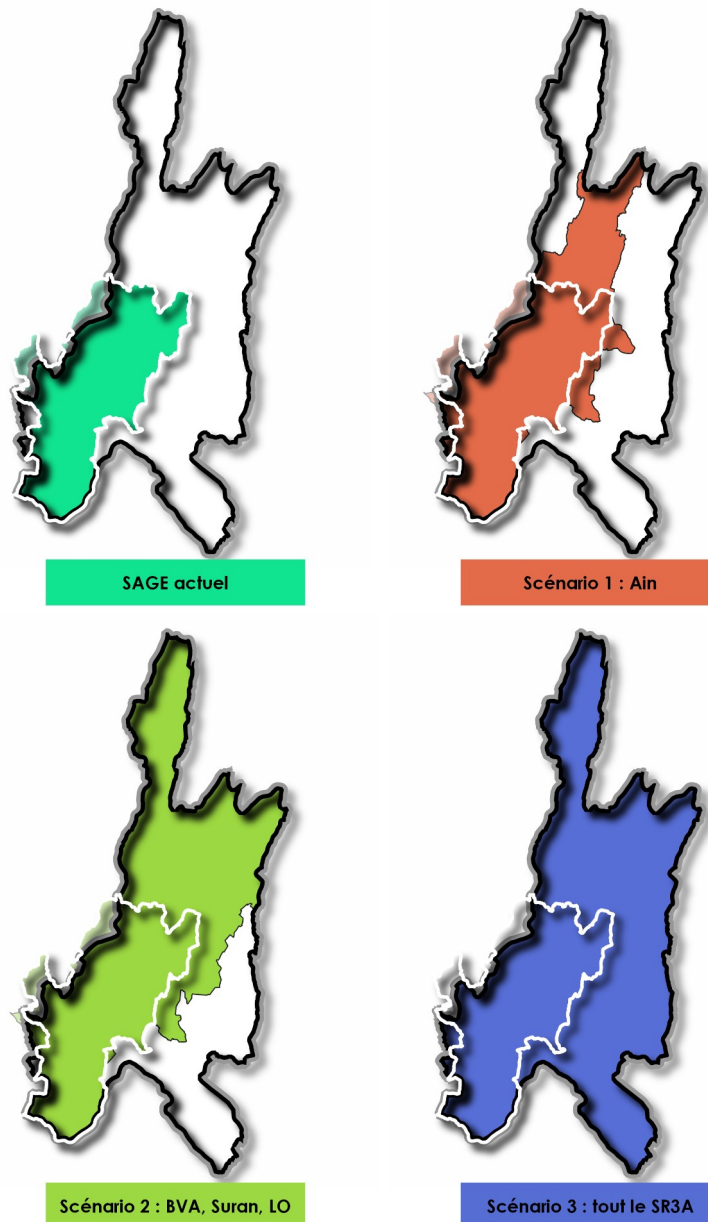
*

M. Bernard PRIN demande l'articulation du travail sur les espaces de bon fonctionnement avec le SAGE.

Ce travail issu de la concertation a toute sa place dans le SAGE et pourra y être intégré.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité.

ÉMET UN AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE au scénario 3 c'est-à-dire l'extension du périmètre du SAGE à l'échelle du territoire SR3A.



Les 4 scénarios d'extension du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eau

Gouvernance :

SCENARIO 0 : SAGE actuel	SCENARIO 1 : SAGE étendu à la vallée de l'Ain	SCENARIO 2 : SAGE étendu aux communes du BV Ain, du LO et du Suran (en excluant l'amont de l'Albarine, le Rhône et affluents RD)	SCENARIO 3 : SAGE étendu à l'ensemble du territoire du SR3A
<p>+ Conserver la composition de la CLE actuelle</p> <p>+ Besoins humains et financiers constants</p> <p>+ Un territoire plus petit peut faciliter la dynamique du groupe.</p> <p>± Périmètre sur 4 EPCI</p> <p>- Pas de lieu d'échange équivalent à la CLE entre amont/aval.</p> <p>- Pas de cohérence à l'échelle du SR3A</p> <p>- Périmètre du SAGE actuel reprend les limites administratives des communes, plutôt que les limites du bassin hydrographique, contrairement au SR3A.</p>	<p>+ Logique du BV hydrographique restreint à la rivière d'Ain</p> <p>+ Plus de légitimité pour la CLE et plus d'échanges entre les enjeux « eau » et « urbanisme »</p> <p>+ Périmètre avec une taille relativement contenue</p> <p>± Périmètre sur 4 EPCI</p> <p>± Réflexion à mener sur la composition de la CLE et sa représentativité.</p> <p>- Pas de cohérence à l'échelle du SR3A</p> <p>- Périmètre du SAGE actuel reprend les limites administratives des communes, plutôt que les limites du bassin hydrographique, contrairement au SR3A.</p>	<p>++ Plus de légitimité pour la CLE et plus d'échanges entre les enjeux « eau » et « urbanisme »</p> <p>++ Solliciter la CLE pour donner son avis sur des projets IOTA/ICPE sur ce périmètre élargi</p> <p>+ Instaurer la CLE comme un lieu de discussion privilégié pour l'ensemble des acteurs du grand cycle, du petit cycle et des usagers sur des secteurs à forts enjeux du point de vue des usages.</p> <p>+ Intégrer les acteurs de la pêche en amont</p> <p>± Échelle beaucoup plus grande qui peut poser des questions d'implication de la part des membres et d'inertie de la CLE</p> <p>± Réflexion à mener sur la composition de la CLE et sa représentativité</p> <p>± Périmètre sur 7 EPCI</p> <p>- Besoins humains et financiers plus importants.</p> <p>- Périmètre du SAGE actuel reprend les limites administratives des communes, plutôt que les limites du bassin hydrographique, contrairement au SR3A.</p>	<p>++ Cohérence avec le périmètre du SR3A</p> <p>++ Plus de légitimité pour la CLE et plus d'échanges entre les enjeux « eau » et « urbanisme »</p> <p>++ Solliciter la CLE pour donner son avis sur des projets IOTA/ICPE sur ce périmètre élargi</p> <p>+ Instaurer la CLE comme un lieu de discussion privilégié pour l'ensemble des acteurs à l'échelle du SR3A</p> <p>± Échelle beaucoup plus grande qui peut poser des questions d'implication et d'inertie de la CLE, affluents RD. Quel accueil serait accordé au SAGE ?</p> <p>- SR3A mal identifié dans la partie Rhône et affluents RD. Quel accueil serait accordé au SAGE ?</p> <p>- Le périmètre du SAGE tel qu'il est actuellement reprend les limites administratives des communes, plutôt que les limites du bassin hydrographique, contrairement au SR3A. Quelle cohérence souhaite-t-on ?</p>

Morphologie :

SCENARIO 0 : SAGE actuel	SCENARIO 1 : SAGE étendu à la vallée de l'Ain	SCENARIO 2 : SAGE étendu aux communes du BV Ain, du LO et du Suran (en excluant l'amont de l'Albarine le Rhône et affluents RD)	SCENARIO 3 : SAGE étendu à l'ensemble du territoire du SR3A
<p>+ Enjeu morphologique fort sur la rivière d'Ain aval ;</p> <p>+ Intégrer les résultats de l'EBF Ain sur sa partie aval.</p>	<p>± L'enjeu morphologique se situe principalement sur la rivière d'Ain aval</p> <p>± Intégrer les résultats de l'EBF, mais peu de possibilité a priori dans les gorges de l'Ain</p>	<p>+ Enjeux de restauration morphologique présents sur de nombreux cours d'eau du territoire : le SAGE peut cibler certains secteurs à enjeux ou proposer un plan d'actions.</p> <p>+ Intégrer les résultats de l'EBF Albarine (partie aval), LO, et Suran.</p> <p>± L'enjeu de dynamique morphologique tel que présenté dans le SAGE actuel se situe principalement sur la rivière d'Ain aval</p>	<p>+ Enjeux de restauration morphologique présents sur de nombreux cours d'eau du territoire : le SAGE peut cibler certains secteurs à enjeux ou proposer un plan d'actions.</p> <p>+ Intégrer les résultats de l'EBF Albarine (en entier).</p> <p>± L'enjeu de dynamique morphologique tel que présenté dans le SAGE actuel se situe principalement sur la rivière d'Ain aval</p>

Eaux superficielles :

SCENARIO 0 : SAGE actuel	SCENARIO 1 : SAGE étendu à la vallée de l'Ain	SCENARIO 2 : SAGE étendu aux communes du BV Ain, du LO et du Suran (en excluant l'amont de l'Albarine le Rhône et affluents RD)	SCENARIO 3 : SAGE étendu à l'ensemble du territoire du SR3A
<p>+ Qualité : mettre en œuvre des actions de réduction des pollutions ;</p> <p>+ Avoir une vision prospective pour anticiper les besoins futurs en capacité à la fois de collecte et d'épuration liés à l'augmentation de la population ;</p> <p>- Quantité : Dans les faits, peu de possibilité de gestion quantitative (fonction des barrages entre Vouglans et Allement). Lien à avoir avec l'amont</p>	<p>+ Qualité : mettre en œuvre des actions de réduction des pollutions sur les retenues de l'Ain et sur les affluents en amont ;</p> <p>+ Avoir une vision prospective pour anticiper les besoins futurs en capacité à la fois de collecte et d'épuration liés à l'augmentation de la population ;</p> <p>+ Renforcer le poids du SAGE dans les discussions autour de la gestion des barrages (lien avec la gouvernance) ;</p> <p>- Quantité : Dans les faits, peu de possibilité de gestion quantitative (fonction des barrages entre Vouglans et Allement). Lien à avoir avec l'amont</p>	<p>+ Intégrer les problématiques de pollutions du bassin Lange-Oignin (substances toxiques, nutriments urbains et industriels)</p> <p>+ Intégrer les problématiques de gestion des eaux pluviales avec une plus grande cohérence sur le territoire.</p> <p>+ Renforcer le poids du SAGE dans les discussions autour de la gestion des barrages de l'Oignin (lien avec la gouvernance).</p> <p>+ Avoir une vision prospective pour anticiper les besoins futurs en capacité à la fois de collecte et d'épuration liés à l'augmentation de la population</p> <p>± SAGE ne suffit pas à lui seul à améliorer l'aspect qualité : cela nécessite une démarche volontaire de la part des acteurs compétents</p>	<p>+ Intégrer les problématiques liées à l'abreuvement des ovins/bovins sur certains secteurs</p> <p>+ Avoir une vision prospective pour anticiper les besoins futurs en capacité à la fois de collecte et d'épuration liés à l'augmentation de la population</p> <p>± Plus value sur la gestion des eaux pluviales assez limitée par rapport au scénario précédent car territoires ajoutés peu urbanisés (affluents Rhône et amont Albarine).</p> <p>± SAGE ne suffit pas à lui seul à améliorer l'aspect qualité : cela nécessite une démarche volontaire de la part des acteurs compétents</p> <p>- Peu de possibilités de gestion quantitative sur le Rhône.</p>

Eaux souterraines :

SCENARIO 0 : SAGE actuel	SCENARIO 1 : SAGE étendu à la vallée de l'Ain	SCENARIO 2 : SAGE étendu aux communes du BV Ain, du LO et du Suran (en excluant l'amont de l'Albarine le Rhône et affluents RD)	SCENARIO 3 : SAGE étendu à l'ensemble du territoire du SR3A
<p>+ Limiter l'impact du développement de nouvelles pratiques</p> <p>+ Intégrer les règles de partage de l'eau du PGRE au SAGE de manière unifiée sur le territoire</p> <p>+ Actualiser, préserver, restaurer les ZSAEP.</p>	<p>+ Limiter l'impact du développement de nouvelles pratiques</p> <p>+ Avoir une vision prospective pour anticiper les évolutions des besoins en fonction de la disponibilité de la ressource et inscrire les règles de partage de l'eau dans le document si elles existent.</p> <p>+ Améliorer la connaissance autour de la problématique du karst.</p> <p>± Pas de déséquilibre quantitatif ou d'atteinte qualitative en dehors du SAGE actuel selon les critères de la DCE.</p>	<p>++ Renforcer la protection des captages en limitant l'implantation d'activités présentant un risque, sur les bassins d'alimentation des captages AEP actuels, voir futurs et accélérer le déploiement des DUP</p> <p>++ Délimiter des ZSAEP futures qui devront être intégrées dans les documents d'urbanisme sur les territoires pour l'instant sans SAGE et inscrire les règles de partage de l'eau dans le document si elles existent.</p> <p>+ Avoir une vision prospective pour anticiper les évolutions des besoins en fonction de la disponibilité de la ressource</p> <p>+ Limiter l'impact du développement de nouvelles pratiques</p> <p>+ Améliorer la connaissance autour de la problématique du karst.</p> <p>± Pas de déséquilibre quantitatif ou d'atteinte qualitative en dehors du SAGE actuel selon les critères de la DCE.</p> <p>± SAGE est traduit par un PGRE pour la nappe de l'Ain. Ce n'est actuellement pas le cas des autres territoires.</p> <p>± SAGE ne suffit pas à lui seul à améliorer l'aspect qualité (démarche volontaire de la part des acteurs compétents)</p>	<p>++ Renforcer la protection des captages en limitant l'implantation d'activités présentant un risque, sur les bassins d'alimentation des captages AEP actuels, voir futurs et accélérer le déploiement des DUP</p> <p>++ AEP : problématiques d'approvisionnement sur communes du BV Rhône et affluents RD : délimiter des ZSAEP futures qui devront être intégrées dans les documents d'urbanisme sur les territoires pour l'instant sans SAGE et inscrire les règles de partage de l'eau dans le document si elles existent.</p> <p>+ Avoir une vision prospective pour anticiper les évolutions des besoins en fonction de la disponibilité de la ressource</p> <p>+ Limiter l'impact du développement de nouvelles pratiques</p> <p>+ Améliorer la connaissance autour de la problématique du karst.</p> <p>± SAGE ne suffit pas à lui seul à améliorer l'aspect qualité (démarche volontaire de la part des acteurs compétents)</p> <p>± Pas de déséquilibre quantitatif ou d'atteinte qualitative en dehors du SAGE actuel selon les critères de la DCE, mais peut évoluer dans le futur ;</p>

Milieux naturels :

SCENARIO 0 : SAGE actuel	SCENARIO 1 : SAGE étendu à la vallée de l'Ain	SCENARIO 2 : SAGE étendu aux communes du BV Ain, du LO et du Suran (en excluant l'amont de l'Albarine le Rhône et affluents RD)	SCENARIO 3 : SAGE étendu à l'ensemble du territoire du SR3A
<p>+ Inscrire la stratégie de préservation du site Natura 2000 dans le document SAGE.</p> <p>+ Identifier et renforcer la protection de certains milieux (ZH, ripisylve, espaces boisés,...)</p> <p>+ Intégrer les enjeux de l'EBF sur la basse vallée de l'Ain.</p> <p>+ Intégrer les secteurs à enjeux identifiés dans la trame turquoise (mais périmètre très limité)</p> <p>- Intégrer les ZH identifiées dans le PGSZH mais périmètre très limité, pas de vision globale.</p>	<p>+ Intégrer les enjeux de fréquentation dans les gorges de l'Ain et l'île Chambod.</p> <p>+ Intégrer les secteurs à enjeux identifiés dans la trame turquoise</p> <p>± Intégrer les enjeux de l'EBF Gorges de l'Ain, mais ne sera pas finalisé tout de suite (prochaine révision du SAGE?)</p> <p>± Pas d'impact + ou - prévu pour les autres sites Natura 2000</p>	<p>++ Préserver l'ensemble des ZH du territoire via le règlement du SAGE</p> <p>++ Assurer la bonne prise en compte des milieux naturels et de leur préservation dans les documents d'urbanisme</p> <p>+ Intégrer les enjeux identifiés dans les EBF</p> <p>+ Étendre le territoire identifié dans la trame turquoise</p> <p>+ Identifier et renforcer la protection de certains milieux (ZH, ripisylve, espaces boisés,...)</p> <p>+ Meilleure cohérence avec l'outil PGSZH + SAGE : outil pour favoriser la préservation des zones identifiées dans le PGSZH mais pas d'intégration des ZH de l'Albarine amont à fort potentiel.</p> <p>± Intégrer les enjeux de continuité écologique sur le Suran et LO.</p> <p>± Pas d'impact + ou - prévu pour les autres sites Natura 2000</p> <p>- Remise en question du caractère prioritaire des ZHP identifiées dans le SAGE actuel si le SAGE est étendu.</p>	<p>++ Assurer la bonne prise en compte des milieux naturels et de leur préservation dans les documents d'urbanisme</p> <p>+ Intégrer l'ensemble du périmètre du PGSZH dans le SAGE y compris les ZH de l'Albarine amont.</p> <p>+ Intégrer les problèmes de gestion de la fréquentation (même si pas compétence du SR3A)</p> <p>+ Intégrer l'ensemble des secteurs à enjeux identifiés dans la trame turquoise sur tout le territoire</p> <p>± Plus valeur limitée pour les EBF : pas d'EBF prévu sur le Rhône et affluents RD. Intégrer l'EBF Albarine dans son intégralité.</p> <p>± Pas d'impact + ou - prévu pour les autres sites Natura 2000 (dont le site orphelin des milieux remarquables du Bugey)</p> <p>- Remise en question du caractère prioritaire des ZHP identifiées dans le SAGE actuel si le SAGE est étendu.</p>

Risques d'inondation :

SCENARIO 0 : SAGE actuel	SCENARIO 1 : SAGE étendu à la vallée de l'Ain	SCENARIO 2 : SAGE étendu aux communes du BV Ain, du LO et du Suran (en excluant l'amont de l'Albarine le Rhône et affluents RD)	SCENARIO 3 : SAGE étendu à l'ensemble du territoire du SR3A
<ul style="list-style-type: none"> + Renforcer et rendre cohérentes les prescriptions de gestion des eaux pluviales + Plus-value du SAGE pour les communes non couvertes par PPRI ± Pas de cohérence à l'échelle du PAPI 	<ul style="list-style-type: none"> + Renforcer et rendre cohérentes les prescriptions de gestion des eaux pluviales + Plus-value du SAGE pour les communes non couvertes par PPRI ± Manque de données sur la partie amont de la rivière d'Ain mais peut être comblé par les études PAPI ± Pas de cohérence à l'échelle du PAPI 	<ul style="list-style-type: none"> + Intégrer les enjeux inondations liés au BV Ain et meilleure cohérence avec le PAPI en excluant les territoires du BV Rhône + Renforcer et rendre cohérentes les prescriptions de gestion des eaux pluviales + Renforcer les prescriptions de gestion et protection des ZH agissant comme des zones tampon à l'exception de la partie amont de l'Albarine + Intégrer les enjeux identifiés dans les EBF + Plus-value du SAGE pour les communes non couvertes par PPRI 	<ul style="list-style-type: none"> ++ Cohérence des périmètres des 2 outils de planification SAGE/PAPI + Intégrer l'ensemble des enjeux du territoire, incluant ceux liés au Rhône + Renforcer et rendre cohérentes les prescriptions de gestion des eaux pluviales + Renforcer les prescriptions de gestion et protection des ZH agissant comme des zones tampon + Intégrer les enjeux identifiés dans les EBF + Plus-value du SAGE pour les communes non couvertes par PPRI

Adaptation au changement climatique :

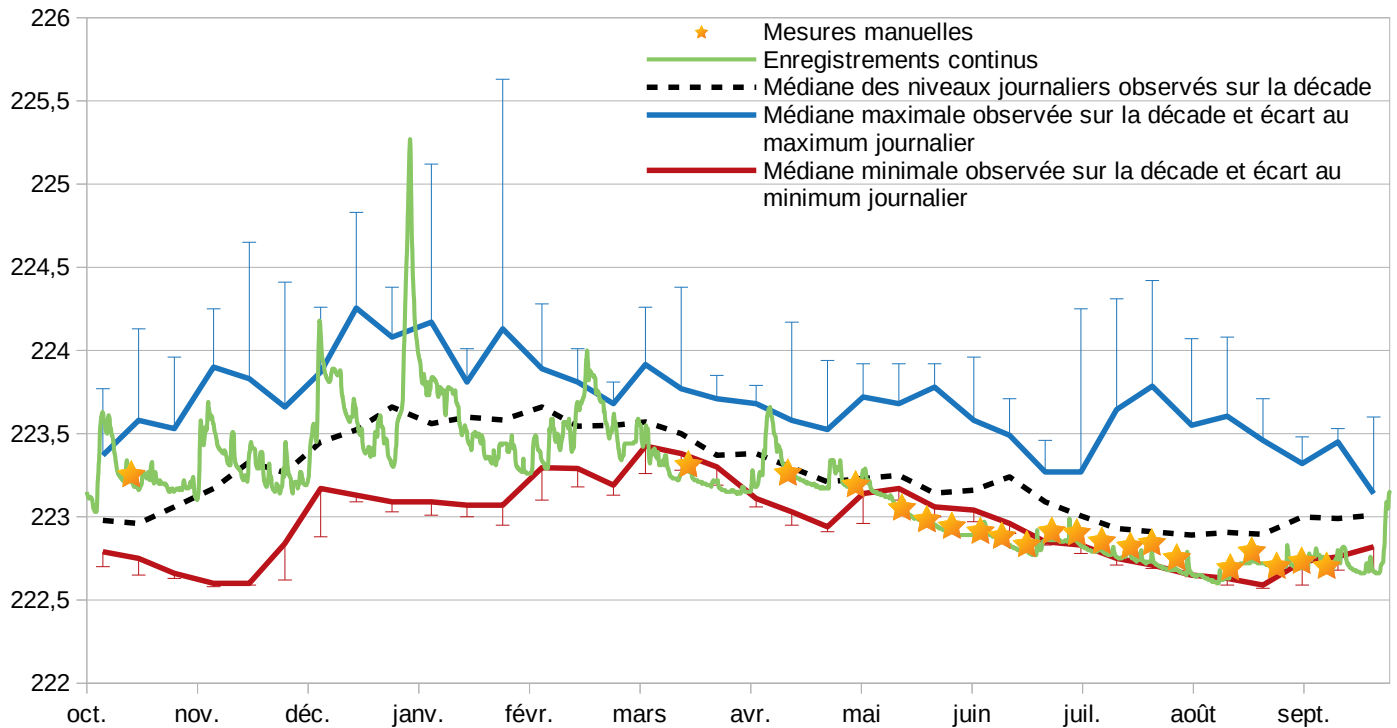
SCENARIO 0 : SAGE actuel	SCENARIO 1 : SAGE étendu à la vallée de l'Ain	SCENARIO 2 : SAGE étendu aux communes du BV Ain, du LO et du Suran (en excluant l'amont de l'Albarine le Rhône et affluents RD)	SCENARIO 3 : SAGE étendu à l'ensemble du territoire du SR3A
<ul style="list-style-type: none"> ± Intégrer certains éléments du plan d'actions pour l'adaptation au changement climatique issu de l'étude prospective 	<ul style="list-style-type: none"> ± Intégrer certains éléments du plan d'actions pour l'adaptation au changement climatique issu de l'étude prospective 	<ul style="list-style-type: none"> ± Intégrer certains éléments du plan d'actions pour l'adaptation au changement climatique issu de l'étude prospective 	<ul style="list-style-type: none"> ± Intégrer certains éléments du plan d'actions pour l'adaptation au changement climatique issu de l'étude prospective

10. Questions diverses

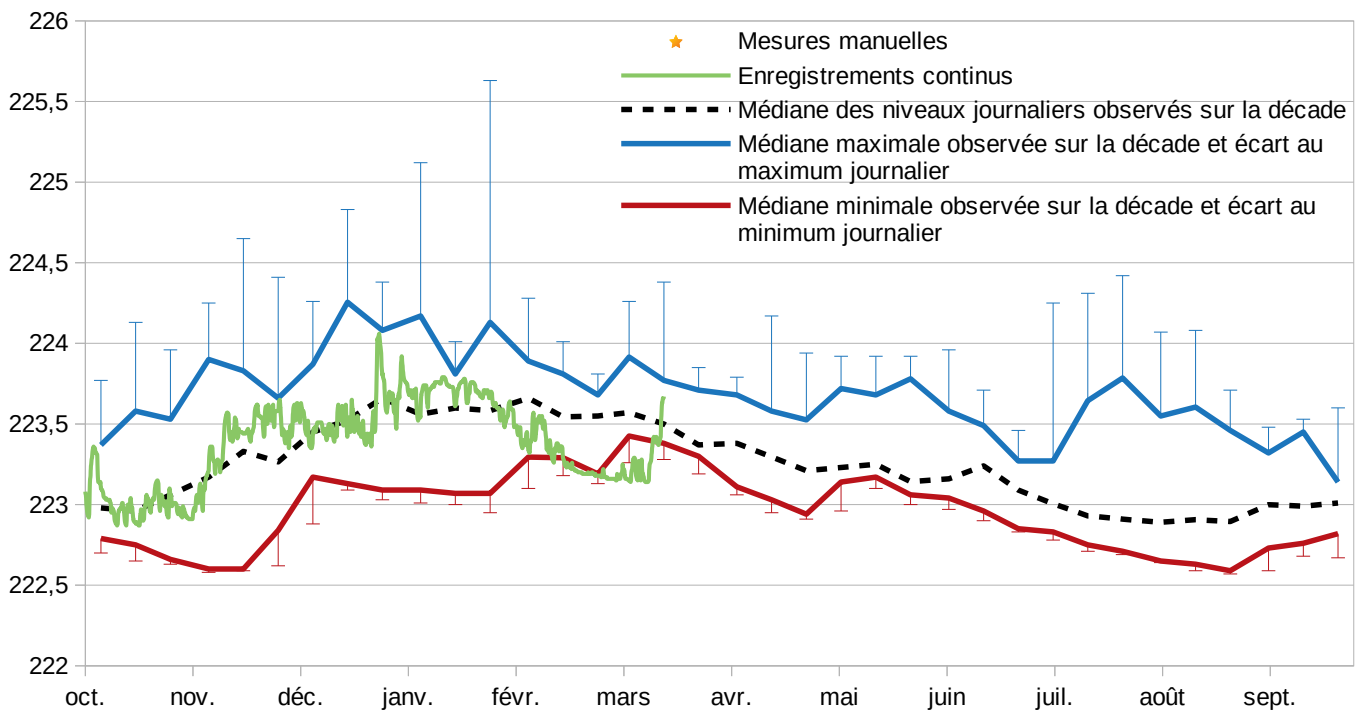
10.1 État de la ressource en eau

Un aperçu de l'évolution de l'état de la ressource en eau vous est présenté ci-après :

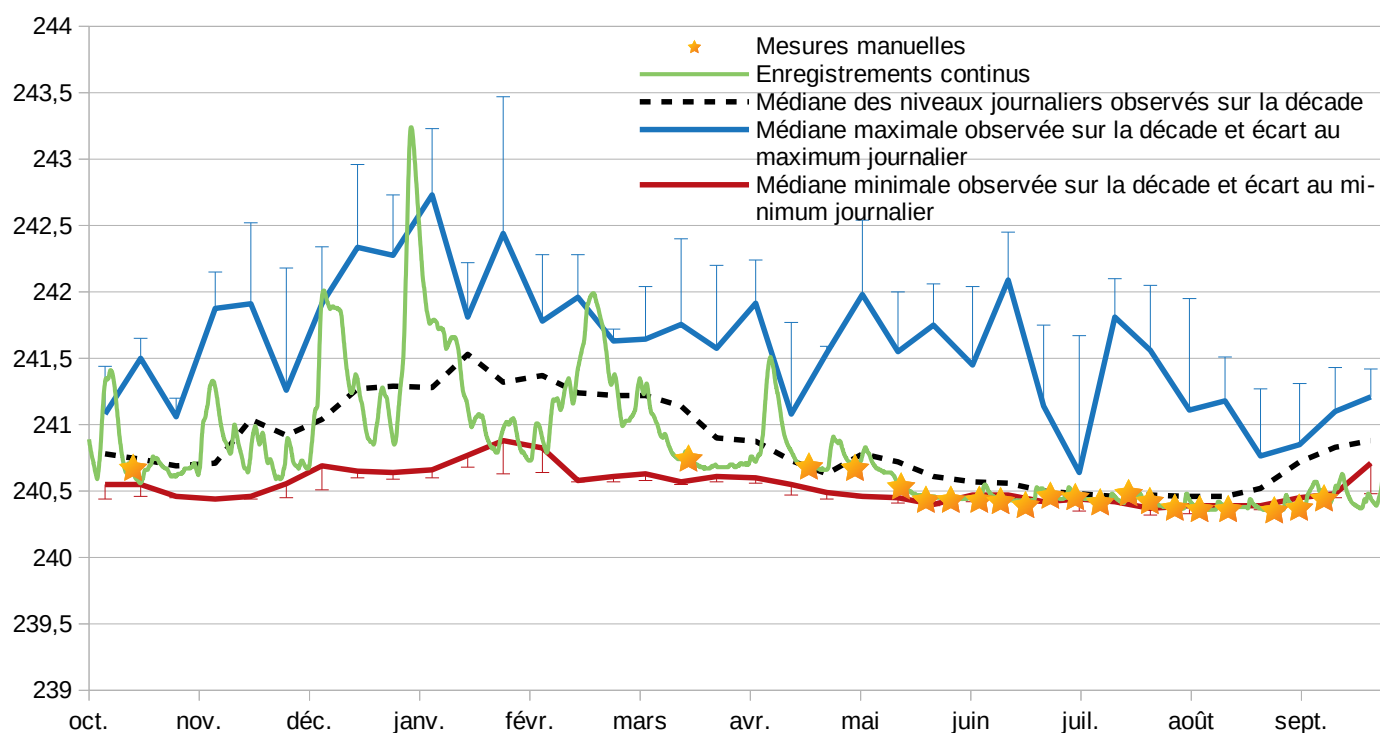
Evolution annuelle de la cote NGF de la nappe d'accompagnement de la rivière d'Ain à Vilette (année 2021-2022)



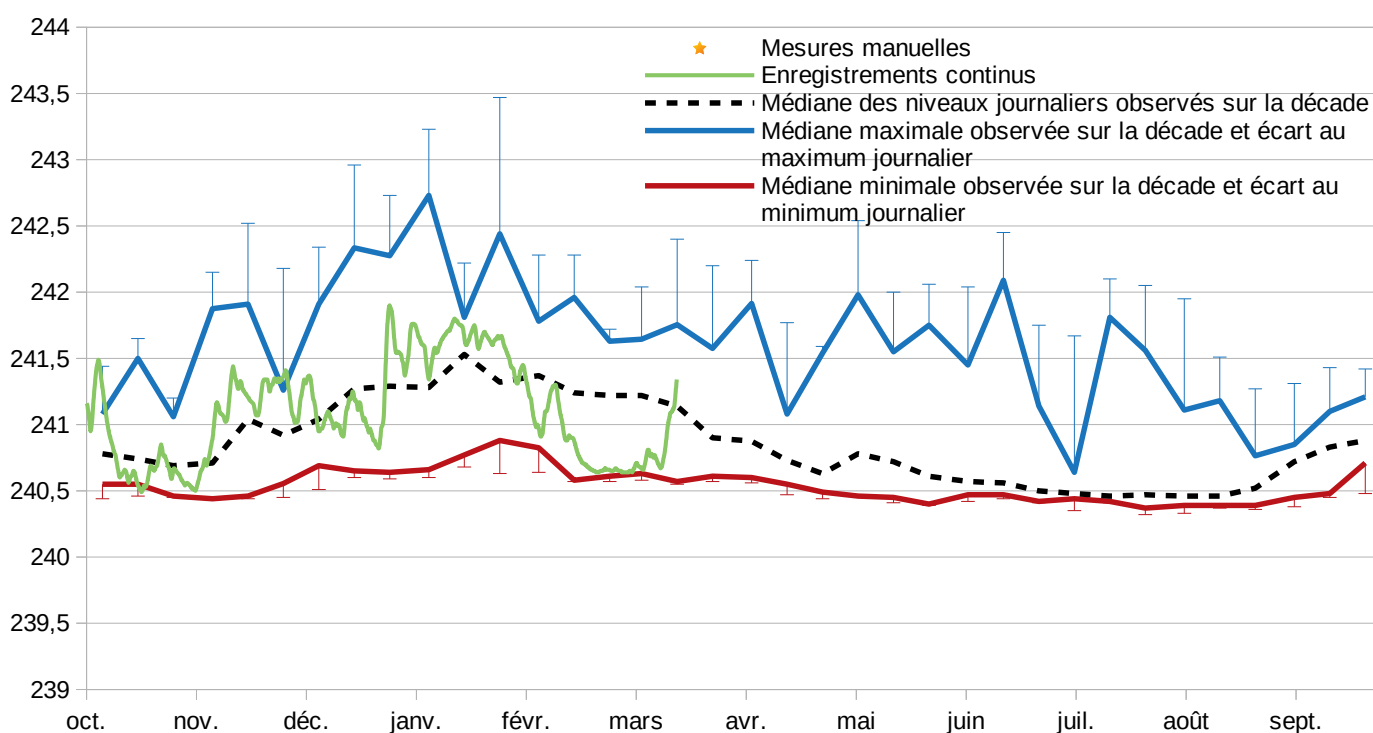
Evolution annuelle de la cote NGF de la nappe d'accompagnement de la rivière d'Ain à Vilette (année 2022-2023)



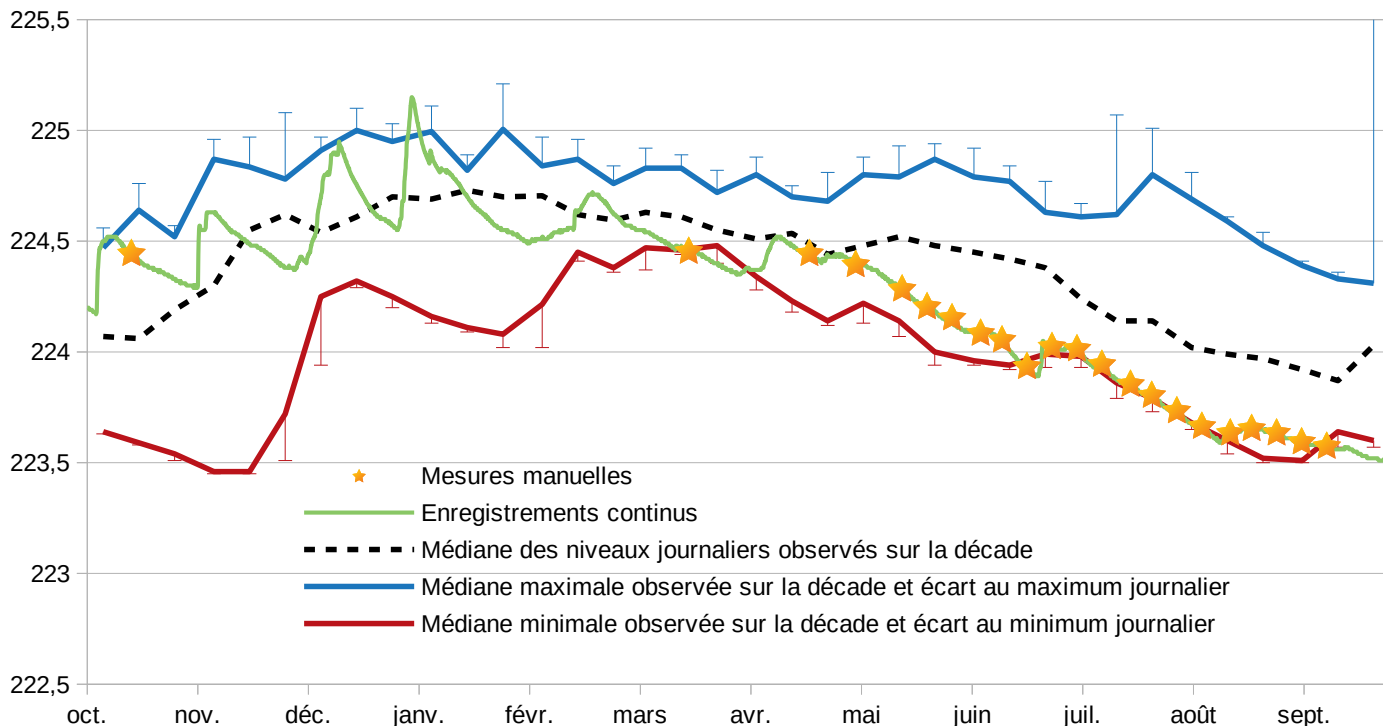
Evolution annuelle de la cote NGF de la nappe d'accompagnement de la rivière d'Ain à Neuville (année 2021-2022)



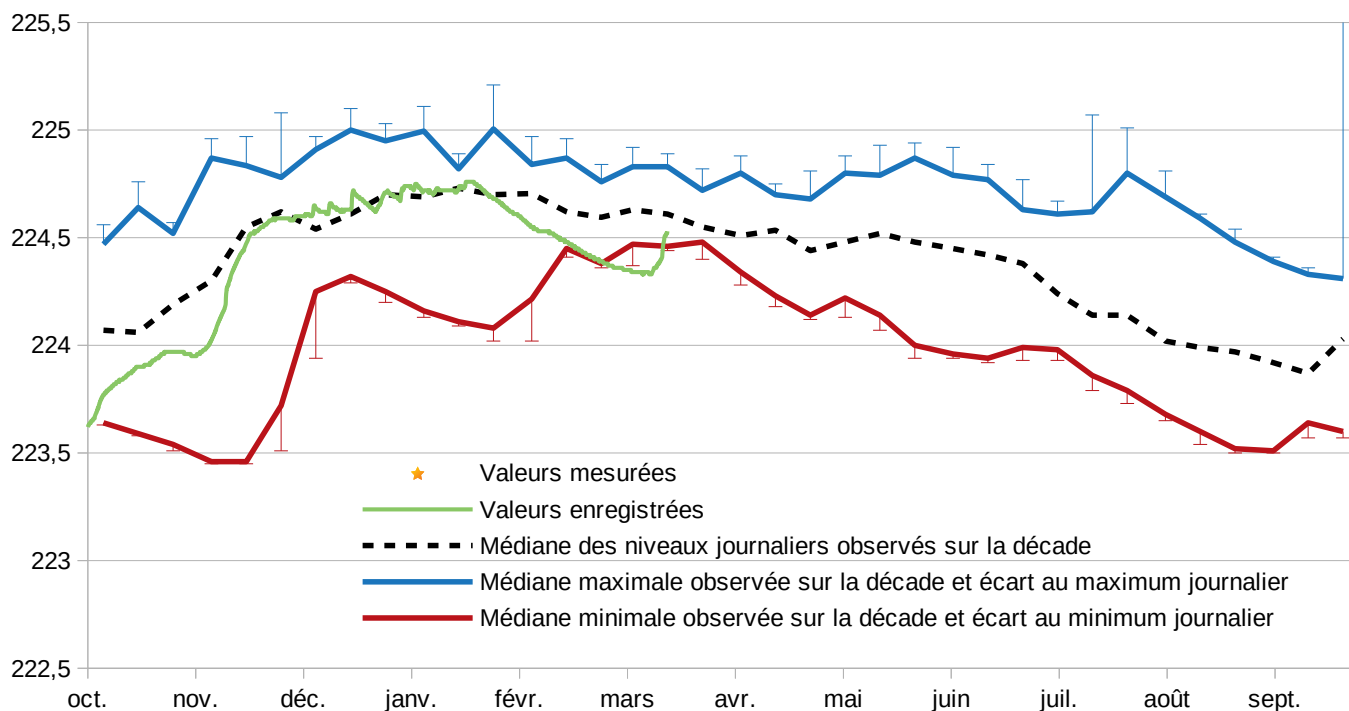
Evolution annuelle de la cote NGF de la nappe d'accompagnement de la rivière d'Ain à Neuville (année 2022-2023)



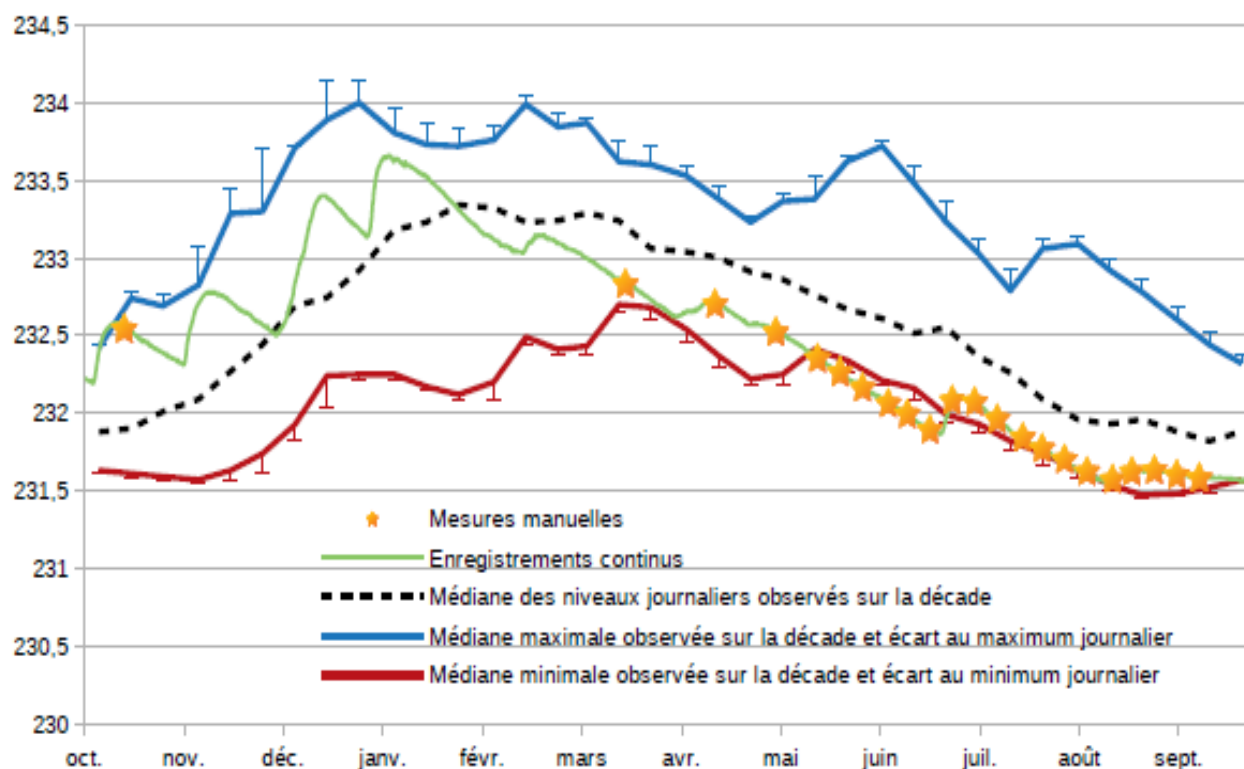
Evolution annuelle de la cote NGF de la nappe d'accompagnement de la rivière d'Ain à Château Gaillard (année 2021-2022)



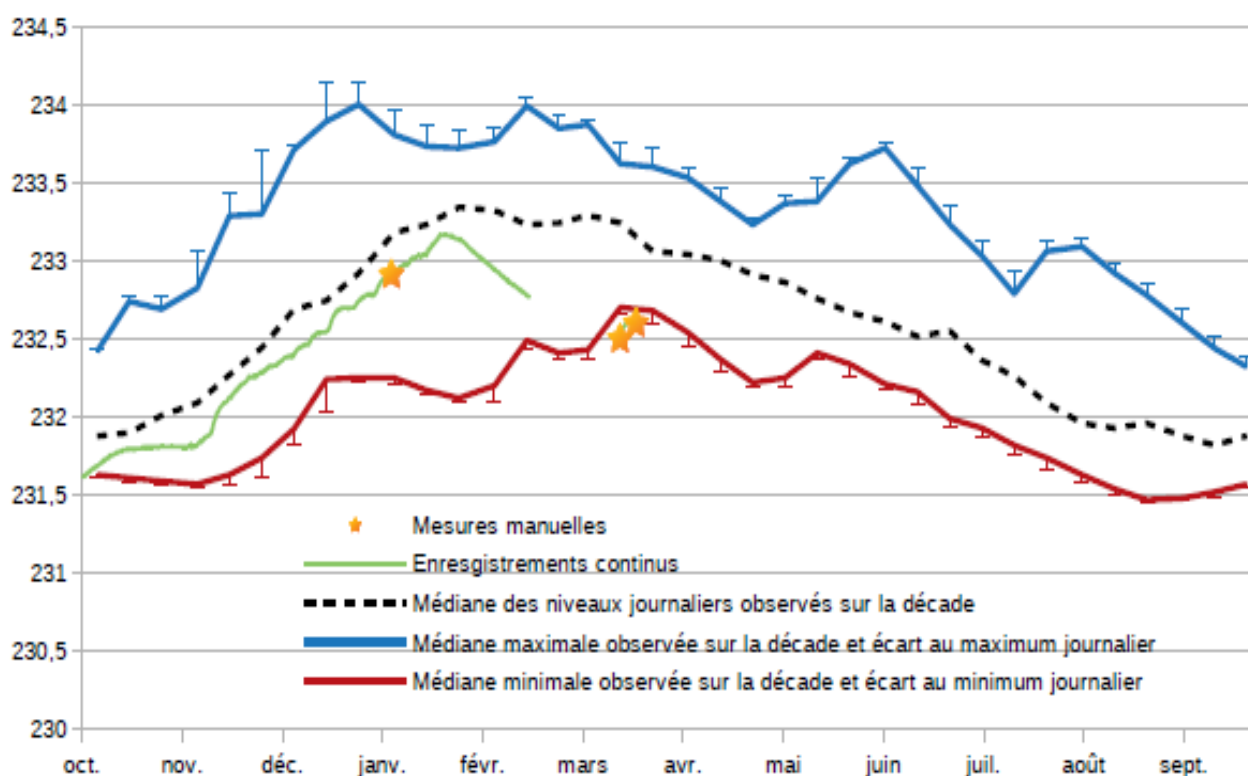
Evolution annuelle de la cote NGF de la nappe d'accompagnement de la rivière d'Ain à Château Gaillard (année 2022-2023)



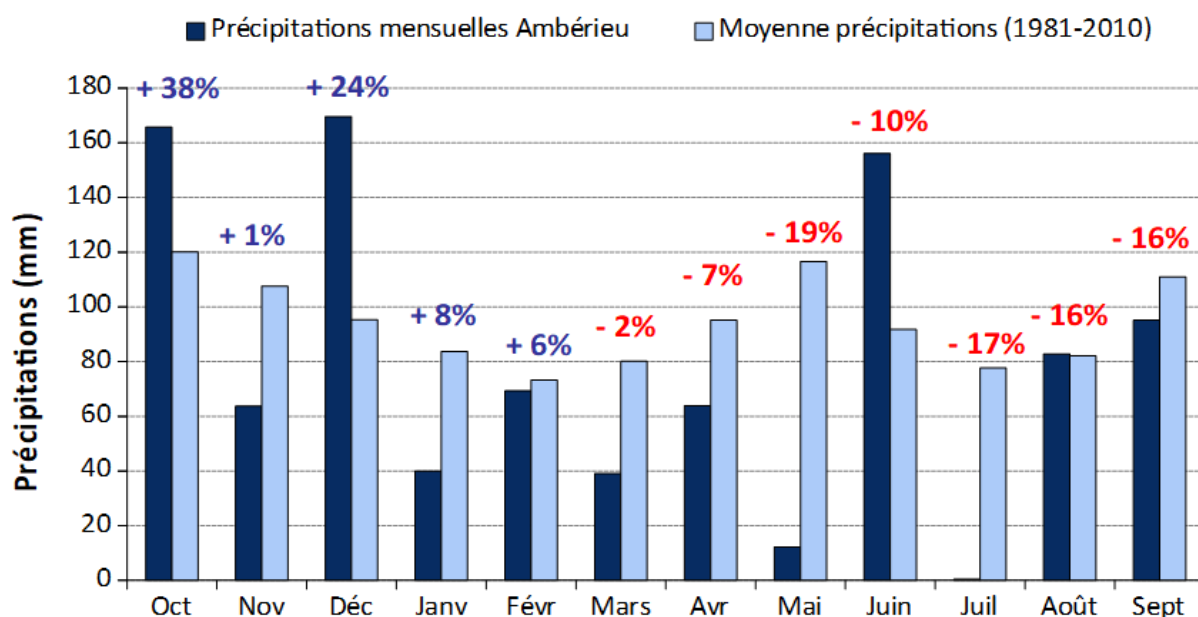
Evolution annuelle de la cote NGF de la nappe alluviale de la rivière d'Ain à Championniere (année 2021-2022)



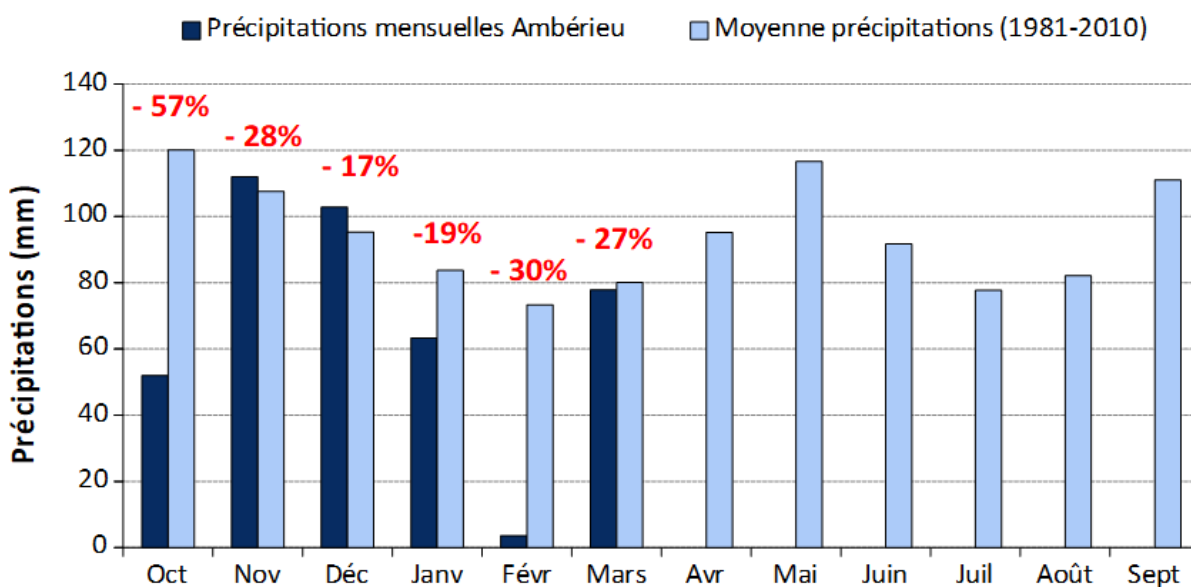
Evolution annuelle de la cote NGF de la nappe alluviale de la rivière d'Ain à Championniere (année 2022-2023)



Evolution mensuelle de la pluviométrie à Ambérieu-en-Bugey octobre 2021 - septembre 2022



Evolution mensuelle de la pluviométrie à Ambérieu-en-Bugey octobre 2022 - septembre 2023



*Données mars 2022 incomplètes et de sources non « validées » par MétéoFrance

Les étiquettes indiquent le déficit ou l'excédent cumulé depuis le début de l'année hydrologique

10.2 Point d'avancement des projets en cours

Études de danger des systèmes d'endiguement et ouvrages hydrauliques

Le SR3A hérite d'un patrimoine existant de 9 systèmes d'endiguement (l'Ain, le Lange, l'Oignin, la Sarsouille, la Câlina, le Buizin), un aménagement hydraulique (le Borrey) ainsi que des ouvrages non classés mais à surveiller que sont les bassins dont les volumes d'eau stockés en épisode de crues sont inférieurs à 50 000 m³ comme celui de Geilles à Oyonnax.

Sur ces ouvrages, en tant que gestionnaire, le rôle du SR3A consiste en la surveillance (hydrologie normale, en crise, post-crise), l'entretien courant de la végétation, les travaux de confortement ou de création de nouveaux ouvrages ainsi que les études réglementaires (études de dangers, visites techniques approfondies...).

Le SR3A doit déposer les dossiers réglementaires de régularisation, au plus tard fin juin pour les ouvrages de classe C. Ceux-ci correspondent à des ouvrages qui protègent moins de 3000 personnes.

Pour cela, le planning global est le suivant :

- les investigations géotechniques et géophysiques sont en cours ou déjà réalisées,
- les études de danger seront finalisées en avril sur les sites de la Morette et des Bottières (Ain) et en mai pour les autres,
- des réunions de présentation des résultats aux intercommunalités et avec les propriétaires publics pour la gestion du foncier et la surveillance des ouvrages,
- une réunion avec les services de l'État, les communes et les communautés de communes est début mai,
- les dossiers seront finalisés en mai pour un envoi en juin,
- le comité syndical devra délibérer le 20 juin sur les dossiers à transmettre comprenant :
 - les résultats de **classement des ouvrages** (les digues de la Morette, des Bottières, de la Sarsouille, la digue des Léchères et le bras de décharge à Brion, le bassin de Maillat ainsi que le bassin de Pré Luquain, le barrage du Martinet et les digues à Montréal-la-Cluse),
 - les **conventions/servitudes avec les propriétaires pour la maîtrise du foncier** (public et privé) dans le cadre de la stratégie foncière des ouvrages hydrauliques,
 - l'**organisation du SR3A** pour la gestion et la surveillance de ces ouvrages.

Entretien des cours d'eau et milieux humides

Suite à l'enquête publique portant sur la déclaration d'intérêt général, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. L'arrêté préfectoral devrait intervenir prochainement.

Grâce à cette DIG et avec celle existant sur le Suran, le SR3A aura ainsi la légitimité d'action sur l'ensemble du territoire et pourra se substituer aux propriétaires riverains en cas de défaillance, accéder aux propriétés privées, engager des fonds publics sur des terrains privés (toujours pour des enjeux inondations / biodiversité).

Depuis le début de l'année, le SR3A est intervenu sur le Gardon à Villieu-Loyes-Mollon, le Buizin à Vaux-en-Bugey et le Nantay à Ambronay.

M. Bernard GUERS remercie le SR3A pour son intervention sur le Gardon et l'expertise technique apportée par M. Benjamin TROTTE.

CLÔTURE DE SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21 heures 15.

M. Alain SICARD remercie les participants et annonce la prochaine réunion du comité syndical le 20 juin 2023 à Vieu-d'Izenave.

Le président du SR3A,
M. Alain SICARD

Le secrétaire de séance,
M. Jean PEYSSON